



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 02/10/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles brigades de Gendarmerie en Seine-et-Marne

Le Président de la République annonce 2 nouvelles brigades de Gendarmerie nationale dans le département de Seine-et-Marne.

Ce lundi 2 octobre 2023, le Président de la République a dévoilé lors d'un déplacement à Tonneins (Lot-et-Garonne), la liste des 238 brigades de Gendarmerie nationale retenues, conformément à l'engagement qu'il avait pris en 2022.

Cette mesure vise à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

Ces nouvelles brigades, fixes ou mobiles, proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire. Elles viendront renforcer les 29 brigades de gendarmerie déjà existantes dans le département de Seine-et-Marne.

Expression du souhait du Président de la République de travailler à l'échelle de chaque territoire, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chaque préfet a conduit entre septembre 2022 et avril 2023 une concertation avec les élus de son territoire, en particulier avec les maires.

A la suite de ce processus de concertation locale inédit, après présentation au Président de la République, les brigades suivantes ont été retenues dans le département de Seine-et-Marne :

- **Gendarmerie mobile de Nemours et Gendarmerie mobile de Béton-Bazoches**

La mise en place de ces brigades mobiles en Seine-et-Marne vise un triple objectif :

- accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique
- accueillir les victimes dans un tiers-lieu ou en itinérance depuis un véhicule adapté
- développer des actions de prévention à destination des populations vulnérables et difficilement mobiles (victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, mineurs, seniors).

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

